



MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

EN QUOI CONSISTE CE METIER ?

Le masseur-kinésithérapeute (MK) prévient, rétablit ou supplée l'altération des capacités fonctionnelles. Il élabore un diagnostic kinésithérapeutique et définit les objectifs de la prise en charge rééducative afin d'établir un programme de rééducation adapté et personnalisé à chaque patient. Il intervient avec l'ensemble des professionnels de santé dans les différents champs des disciplines médicales : traumatologie, rhumatologie, pneumologie ou neurologie par exemple.

LES FORMATIONS ET DIPLÔMES

La formation initiale est une alternance composée de cours magistraux, de TP pratiques et de stages de plusieurs semaines (avec au moins un stage en hôpital, un en centre fonctionnel de rééducation (CFR) et un en libéral).

La formation correspond à un niveau master.

- **Première année :**
→ **PASS (Parcours à Accès Spécifique Santé)**

Des épreuves classantes sélectionneront les étudiants en fin de PASS.

Après admission en deuxième année, les étudiants, s'ils le souhaitent, peuvent assister à quelques jours de stage théorique en juillet et réaliser 3 semaines de stage d'initiation aux soins infirmiers à l'hôpital en juillet ou en août.

- **L.AS (Licence à Accès Santé)**

Une partie du nombre de places offertes pour accéder en deuxième année de santé leur est dédiée en fin d'année de licence afin d'intégrer l'UFR Médecine et Sciences de la Santé. Les modalités de déroulement de ces L.AS sont différentes selon les Licences, mais cet accès peut se faire en fin de L1, L2 ou L3 selon les Licences.

- **STAPS**

Un certain nombre de places en deuxième année est réservé à des étudiants venant de la filière STAPS.

- **Deuxième année :**
Cette année reprend des cours théoriques communs (anatomie, physiologie...) afin que les étudiants venant des différentes voies repartent sur les mêmes bases théoriques. Des bases techniques et de la pratique s'ajoutent progressivement lors des TP et des stages.

- **3^{ème} et 4^{ème} années :**

Alternance de 6 semaines de stage, associées à une période de cours sur chaque semestre. (Total de 12 semaines de stage par an)

- **Cinquième année :**

Elle s'articule autour d'un stage de 12 semaines et de la préparation du mémoire de fin d'études. Après validation de ce stage et du mémoire, le diplôme est obtenu et permet d'exercer dans les différents secteurs d'emploi.

La formation ne s'arrête pas là, en effet, il existe des diplômes universitaires. De plus, la formation continue (DPC) oblige les kinés diplômés à suivre de courtes formations de perfectionnement.

EMPLOI

Cette profession paramédicale peut s'exercer en milieu libéral, en salariat à l'hôpital, dans un établissement thermal ou dans un centre de rééducation fonctionnelle (CFR).

Le masseur-kinésithérapeute peut s'engager au sein des services de santé des armées pour travailler dans un hôpital militaire sur le sol français ou à l'étranger ou encore travailler en France dans une structure militaire en tant que civil.